

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 MAI 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 Mai 2018 à 20 heures 30 dans la salle de la mairie de SAINT-AMAND en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean LEBOUVIER Maire.

Présents : MM. GOULHOT Gilles - LEPAS Isabelle – ROSET Guy - PELLAN Florence – LENOIR Yannick – DESPREY Annabelle - BINET Marcel – GUERARD Christophe - LEBRETON Arnaud - TAILLEPIED Dave - TERREE Roland - SALMON Laurent – HAMEL René - LEMELTIER Bernard - MAIRESSE Jacques – PRIEUR Claude - NEEL Nelly – PARCOIT Sylvia - HEREL Sylvie – MAUDUIT Marie-France – PAGNON Josiane – ACHARD de LELUARDIERE Guillaume - LEPETIT Franck.

Absents excusés et représentés : MM. BARBOT Fabienne pouvoir à Mr ROSET Guy – BINET Daniel pouvoir à Mme PAGNON Josiane. GAUTIER Valéry pouvoir à Mr LEPETIT Franck – BINET Daniel pouvoir à Mme PAGNON Josiane.

Absent non excusé : Mr BAILLEUL Clotaire .

Secrétaire de séance : Mr SALMON Laurent a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la réunion du 17 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite le rajout de 5 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Compte rendu de la commission achat de matériel
- Recrutement d'un agent contractuel aux espaces verts
- Devis de remplacement d'un mât lampadaire
- Compteur linky
- Règlement Général Européen sur la Protection des Données Personnelles.

REPLACEMENT DES CHAUDIERES ECOLE LES 3 POMMES ET SALLE COMMUNALE DE SAINT-AMAND

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis d'appel à la concurrence a été lancé sous la forme de la procédure adaptée et que trois entreprises ont été consultées par écrit selon un cahier des charges bien précis : Entreprise STEVENIN-NIOBEY Saint-Lô – entreprise LAFOSSE Génie Climatique Condé Sur Vire – entreprise FOUCHARD Coutances.

Après analyse des offres, la commission propose l'entreprise FOUCHARD moins disante et dont l'offre est conforme au cahier des charges, pour le remplacement de la chaudière à l'école « Les Trois Pommes ». et l'entreprise LAFOSSE pour le remplacement de la chaudière de la salle communale.

La commission des travaux a validé ces 2 offres également dans sa réunion du 24 mai 2018.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Retient l'offre de l'entreprise FOUCHARD pour le remplacement de la chaudière de l'école maternelle « Les Trois Pommes » pour un montant de 17.888,29 € HT soit 21.465,95 € TTC.
- Retient l'offre de l'entreprise LAFOSSE pour le remplacement de la chaudière de la salle communale Pour un montant de 7.900 € HT soit 9.480,00 € TTC.

Le montant global s'élève à 25.788,29 € HT soit 30.945,95 € TTC.

Les crédits suffisants sont inscrits à l'article 21318 op 313 du budget primitif 2018.

- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.
- Charge Monsieur le Maire d'adresser ces devis à la société CERTINERGY dans le cadre de la convention signée le 24 avril 2018 afin d'obtenir et valoriser les certificats d'économie d'énergie par une participation aux dépenses de performance énergétique.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION TRAVAUX – REMPLACEMENT DES MENUISERIES DE LA MAIRIE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE PLACY-MONTAIGU

Monsieur Marcel BINET Maire-délégué informe le Conseil Municipal que trois entreprises ont été consultées pour le remplacement de 6 fenêtres à la mairie de PLACY-MONTAIGU.

Entreprises ASSELIN, Ets MEDERIC, Normandie Confort.

La commission des travaux s'est réunie le 24 mai 2018 et propose de retenir Normandie Confort.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- retient l'entreprise NORMANDIE CONFORT pour un montant de 5.960,51 € HT soit 7.152,61 € TTC.

Les crédits suffisants sont inscrits à l'article 21318-306 du budget primitif 2018.

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.
- Charge Monsieur le Maire d'adresser ce devis à la société CERTINERGY dans le cadre de la convention signée le 24 avril 2018, afin d'obtenir et valoriser les certificats d'économie d'énergie par une participation aux dépenses de performance énergétique.

ATTRIBUTION DES BONS DE PIERRE 2018.

Sur proposition de la commission environnement, le Conseil Municipal vote une somme de 6.000 € pour l'attribution des bons de pierre sur le territoire de la Commune de Saint-Amand-Villages au titre de l'année 2018 (voir liste jointe en annexe).

ACHAT D'UN TRACTEUR-TONDEUSE POUR LES ESPACES VERTS

Monsieur Gilles GOULHOT informe le Conseil Municipal que 2 sociétés ont été consultées ETS JAMOTTE et LEDENTU pour l'achat d'un tracteur-tondeuse.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres, 1 abstention, retient le devis proposé par la Société LEDENTU pour un montant de 22.700 € HT soit 27.240 € TTC et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Les crédits suffisants sont inscrits à l'article 21571 op. 309 de la section investissement du budget primitif 2018.

ACHAT DE PETIT MATERIEL POUR LES ESPACES VERTS

Monsieur Gilles GOULHOT informe le Conseil Municipal que les sociétés JAMOTTE et LEDENTU ont été consultées pour l'achat de petit matériel : batterie PELLEN - débroussailleuse – tondeuse électrique – souffleur à batterie AIRION 2 et taille-haie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres, 1 abstention, retient le devis proposé par la société LEDENTU pour un montant de 5.300 € HT soit 6.360 € TTC et autorise Monsieur le Maire à le signer. Les crédits suffisants sont inscrits à l'article 21578 op. 310 de la section investissement du budget primitif 2018.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL AU SERVICE ESPACES VERTS PENDANT LES CONGES D'ETE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le recrutement d'un adjoint technique contractuel auprès du centre de gestion de la Manche pour une durée hebdomadaire de 35 heures à compter du 15 juin au plus tôt et ceci pendant une durée de 3 mois.

DEVIS SORAPEL - REMPLACEMENT D'UN MAT ACCIDENTE – LOTISSEMENT LES CAMELIAS

Monsieur le Maire présente le devis proposé par SORAPEL pour le remplacement d'un mât d'éclairage public accidenté au lotissement « Les Camélias » pour un montant de 774 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable.

COMPTEURS LINKY – INFORMATION DES ELUS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire relaie au Conseil Municipal le message d'informations diffusé par Mr Stéphane LHOMME conseiller municipal de Saint-Macaire (33), animateur du site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr>. Cet élu opposé à la pose des compteurs linky sur le territoire, dénonce les conséquences néfastes de la pose de ce compteur chez les administrés (incendies de plusieurs habitations, problèmes de santé avérés pour de nombreux particuliers etc..).

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'émettre un avis sur la pose programmée de ce type de compteur dans notre commune, d'autant plus que de nombreuses communes françaises ont déjà exprimé leur opposition au linky voire même certains pays voisins européens comme la Belgique.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres, 16 voix contre -10 abstentions – et 2 voix pour, émet un avis défavorable à la pose de ce type de compteur dans notre Commune de Saint-Amand-Villages.

INFORMATION

- Madame Isabelle LEPAS informe le Conseil Municipal de l'ouverture du concours des Maisons Fleuries le 01 juin 2018.

Fait à SAINT-AMAND-VILLAGES, le 04 Juin 2018.